



## National & Classique Vaurien 2013

Du 7 au 8 septembre 2013

ASPTT Nantes Voiles

\*\*\*\*\*

### AVIS DE COURSE

#### 1- REGLES

##### 1.1- La régate sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016
- Les règlements de la classe Vaurien

##### 1.2- En cas de litige, les règles de la classe Vaurien prévaudront.

##### 1.3- Sécurité et équipement :

Les bateaux devront être conformes aux règles de la classe Vaurien en matière de sécurité. Une attention particulière sera portée sur les éléments de flottabilité du bateau et de son équipage.

#### 2- ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

##### 2.1- La régate est ouverte aux bateaux de la classe VAURIEN. La manifestation est ouverte aux concurrents étrangers.

##### 2.2- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le bulletin d'inscription et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis à l'AS Vaurien France avant le **25 août 2013**

##### 2.3- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription : - les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs

##### 2.4- Des licences temporaires seront disponibles à l'inscription auprès du club ASPTT Nantes Voile (1 jour : 10,40€). La présentation d'un certificat médical est impérative pour chaque membre de l'équipage.

- 2.5- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - Le certificat de jauge ou de conformité,
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

### 3- **DROITS A PAYER**

Les droits requis par équipage sont les suivants :

\* 25 € pour les membres de l'AS Vaurien France

\* 53 € pour les non-membres, incluant la cotisation à l'AS Vaurien France pour l'année 2013. Le participant deviendra de fait membre de l'association, et à ce titre, recevra les documents que cette association lui doit : certificat de conformité, documentations, règlements et conseils, ainsi que l'accès à l'ensemble des ressources et adresses disponibles.

### 4- **PROGRAMME**

#### 4.1- **Confirmation d'inscription**

La confirmation des inscriptions se fera de 17h00 à 20h00 le vendredi 6 septembre et de 8h00 à 10h30 le samedi 7 septembre auprès de l'ASPTT Nantes Voile, la pièce de l'île Mazerolles, 44240 Sucé sur Erdre.

#### 4.2- **Parcours**

Samedi 7 septembre :

- Pour le National & la Classique, à partir de 11h30, parcours rivière et/ou parcours construits.

Dimanche 8 septembre :

- Pour le National & la Classique, à partir de 9h30, Parcours rivière et/ou construits.

- 4.3- L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 11h30 le samedi 7 septembre et 9h30 le dimanche 8 septembre.

- 4.4- L'heure limite du dernier signal d'avertissement est : 14h30 le dimanche 8 septembre.

### 5- **INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 5.1- Les instructions de course seront affichées au tableau d'affichage officiel situé dans le club house de l'ASPTT Nantes Voile.

- 5.2- Les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

### 6- **PARCOURS**

Les parcours sont de type rivière ou construits (définis dans les annexes).

### 7- **CLASSEMENT**

- 7.1- Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

7.2- Le nombre de courses devant être courues pour valider l'épreuve est de 3

8- **PRIX**

- Sera décerné le titre de vainqueur du National Vaurien 2013
- Sera décerné le titre de vainqueur du Classique Vaurien 2013
- Sera décerné le titre de vainqueur Tradition Vaurien 2013

9- **DECHARGE DE RESPONSABILITE**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

10- **ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, ou son équivalent (Licence FFV), pour l'épreuve.

11- **ACCES**

Base Nautique ASPTT Nante  
La pièce de l'île Mazerolle, 44240 Sucé-sur-Erdre

12- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Informations disponibles sur :  
<http://www.aspttvoilenantes.fr/>  
ou  
<http://www.asvaurien.fr>

13- **CONTACT**

Pour l'**ASPTT Nantes Voile**  
Rudy Le Gall, [aspttvoilenantes@gmail.com](mailto:aspttvoilenantes@gmail.com)

Pour l'**ASVF** :

- \* AS Vaurien France - [contact@asvaurien.fr](mailto:contact@asvaurien.fr)
- \* Frédéric Varé - [fred.vare@gmail.com](mailto:fred.vare@gmail.com)
- \* Alexandre Appert – [alexappert@free.fr](mailto:alexappert@free.fr)
- \* Sébastien Cueff (information locale) – [sebastien.cueff@gmail.com](mailto:sebastien.cueff@gmail.com)